

Bonjour,

Votre enfant est inscrit à l'école à la rentrée 2025, vous avez la possibilité de l'inscrire également à l'accueil de loisirs. Pour les nouveaux, les adaptations peuvent avoir lieu dès le mois de juillet (votre enfant doit être un minimum propre sachant que c'est le début de la propreté, les petits accidents peuvent arriver, nous serons là pour les accompagner).

Un renouvellement de dossier est obligatoire pour chaque enfant qui est susceptible de fréquenter l'accueil de loisirs.

**- Pour les vacances (pour les nouveaux) ou la rentrée, vous pouvez prendre rendez-vous par mail dès lundi 16 juin.**

Nous serons disponibles :

- Les matins : mardi de 8h45 à 11h00, mercredi de 7h30 à 11h30, jeudi de 7h15 à 11h00, vendredi de 8h45 à 11h00

- Les après-midis de 13h45 à 17h00 (sauf vendredi)

- Les soirs : lundi, mardi et mercredi jusqu'à 19h30, jeudi jusqu'à 20h30

- Du 15 au 18 juillet et du 18 au 29 août : possibilité de rendez-vous sur le temps de midi également.

Pour tout rendez-vous, merci d'envoyer au préalable les documents mentionnés dans la note d'information ci-jointe. Si vous souhaitez cotiser à l'association Arc-en-Ciel (association des parents de l'accueil de loisirs), vous pouvez régler en chèque ou en espèces.

Merci également d'être à l'heure et de prévenir si vous avez un empêchement (étant donné que les rendez-vous s'enchaînent en cette période et que certains créneaux sont assez prisés).

Pour une nouvelle inscription, prévoir au moins 30 minutes par enfant ; pour un renouvellement, prévoir 5 à 15 min par enfant.

**Attention, si vous n'effectuez pas ce rendez-vous, votre enfant ne pourra en aucun cas être pris en charge par les animateurs de l'accueil de loisirs (en extrascolaire et périscolaire, pause méridienne incluse).**

***Je reste disponible pour toutes informations supplémentaires au 03.84.60.64.39 ou à [lagrotteenchantee@longchaumois.eu](mailto:lagrotteenchantee@longchaumois.eu)***

KLEIN Cécile

Directrice ALSH DE LONGCHAUMOIS